



Colloque international
« Latinité et identité haïtienne entre tradition et modernité »

Port-au-Prince (Haïti)

14-16 septembre 2005

« La Renaissance africaine et ses implications pour Haïti »



Communication de

François d'Adesky

Haïti, une nation toujours en devenir.

Haïti, qui a conquis son indépendance grâce à la révolte des esclaves et à leur victoire sur les armées napoléoniennes, a toujours suscité en Afrique et parmi les membres de sa diaspora un immense respect que lui confère son statut de première république noire.

Néanmoins, à côté de ce respect subsiste une certaine gêne face à la découverte d'un pays d'une extrême pauvreté alors qu'il fut la « Perle des Antilles », la colonie la plus riche du monde.

En réalité, les combattants de la liberté, unis dans leur lutte pour la libération et ne ménageant ni leur peine, ni leur sang, n'ont pas su maintenir cette union après l'indépendance de 1804. Au lieu d'une nation unie s'est mis en place un Etat dual reconstituant les clivages de la société esclavagiste.

D'un côté se tenait une élite occidentalisée et, de l'autre, une masse rurale de « tradition africaine ». Cette dualité se retrouvait dans différents domaines : catholicisme contre vaudou, français contre créole, code Napoléon contre droit coutumier.

Deux siècles plus tard, cette fracture initiale n'est toujours pas cicatrisée. Elle a engendré, surtout ces cinquante dernières années, des régimes autocratiques, prédateurs et satrapiques qui ont précipité le déclin du pays.

Et pourtant, il aurait suffi d'un rien, il y a deux siècles, pour qu'un chef charismatique intègre, éduqué et éclairé, issu d'une famille royale africaine, réussisse à concilier tradition et modernité afin que l'élan révolutionnaire se transforme après la victoire en un élan gestionnaire vers le développement, l'Etat de droit et la démocratie.

Ce chef a existé et porte un nom illustre : Toussaint Louverture. A sa compétence dans l'art de la guerre comme officier et à un courage reconnu de tous, il alliait de remarquables qualités d'organisateur, un don d'observation et une sagesse politique qui étonnaient ses contemporains.

Toussaint, subjugué par les idéaux de la Révolution française, dont l'égalité des hommes, quelles que soient leurs origines et la proclamation de la liberté pour les esclaves, se mit au service de la République française.

Nommé général en chef de l'armée de Saint-Domingue en mai 1797, il exerça alors, en plus de diriger l'administration civile, le commandement suprême des forces militaires du territoire.

L'influence de Toussaint Louverture sur les Haïtiens est sans égale, son rayonnement considérable. Il a su résister à toutes les tentatives de corruption, à tous les complots. Il a su faire prendre conscience à ses compatriotes de leur destin et leur insuffler la volonté de faire de Saint-Domingue une terre de prémices fondatrices d'une Nation : ayant pacifié le pays puis mis sur pied une administration de qualité et d'équité et permis le retour des anciens colons à qui il restitua leurs biens, Toussaint mit au point une constitution s'inspirant des principes de la Révolution française. Elle fut promulguée le 8 juillet 1801. Ce monument législatif est d'une grande modernité et d'une grande sagesse. L'esclavage est à jamais aboli ;

tout homme, quelle que soit sa couleur, est admissible à tous les emplois. Il n'y a d'autre distinction que celle de la vertu et du talent. La liberté individuelle est garantie (...). La propriété est sacrée (.....) etc...

Malheureusement, ce beau rêve prit fin quand le « parti colonial » persuada Napoléon de rétablir l'esclavage dans les colonies et d'abolir la nouvelle constitution de Saint-Domingue.

La suite est connue : une expédition militaire fut envoyée à Saint-Domingue, commandée par le beau-frère de Napoléon, le Général Leclerc qui, par trahison, s'empara de Toussaint Louverture le 7 juin 1802. Ce dernier fut enfermé au fort de Joux, près de Pontarlier, dans les froides montagnes du Jura. Soumis sur ordre de Napoléon à un traitement cruel, Toussaint mourut le 7 avril 1803 et son corps fut jeté dans la fosse commune.

Néanmoins, la marche vers la liberté d'Haïti était irrésistible. De péripétie en péripétie, les Français capitulèrent finalement et l'indépendance fut proclamée le 1^{er} Janvier 1804.

Ce rappel historique est nécessaire pour bien comprendre un fait fondamental : c'est principalement l'absence de Toussaint Louverture en Haïti au moment de l'indépendance du pays, qui a empêché cette conciliation de la tradition et de la modernité, celle-là même qui aurait conduit le pays vers un destin merveilleux, grâce à une vision commune des Haïtiens dès le départ.

Malgré cette tragédie initiale et deux siècles d'errements, on constate depuis peu l'émergence d'une conscience nationale au niveau de la société civile. Cela autorise à nouveau pour Haïti l'espoir d'un avenir meilleur, résultant d'un dialogue qui permettrait, via la société civile, la réconciliation des Haïtiens avec eux-mêmes, avec le monde extérieur et avec leur Histoire.

La société civile comprend déjà des associations comme le Groupe des 184, qui rassemble un peu plus de 300 organisations représentant 13 secteurs vitaux de la vie nationale allant du milieu des affaires au monde paysan et aux couches populaires urbaines, en passant par les intellectuels, les artistes et les étudiants ; il existe aussi des associations d'intellectuels à la recherche de voies pour un « développement alternatif », ainsi que des organisations dynamiques de femmes actives dans le développement.

Sur le plan médiatique, le maintien de radios et de journaux indépendants vient renforcer cette société civile, qui peut être un levier efficace de la modernisation d'Haïti, en dehors des partis politiques et des sphères de l'Etat.

Ceci parce qu'elle se mobilise en vue de parvenir, par la concertation, au minimum consensuel indispensable pour empêcher que la société ne se consume en luttes stériles autour d'intérêts sociaux divergents et souvent antagonistes.

Il est à noter que l'émergence d'une société civile organisée en Haïti a bénéficié de l'appui de la diaspora haïtienne, principalement d'Amérique du Nord et d'Europe.

Haïti, un pays dont la tradition est africaine.

Si la modernité retrouve un nouveau souffle en Haïti avec l'émergence d'une société civile plus active, qu'en est-il de sa tradition africaine ?

Après deux siècles de séparation d'avec l'Afrique, le continent-mère, Haïti, cette partie de l'Afrique dans l'hémisphère occidental (dixit M. Alpha Oumar Konaré, Président de la Commission de l'Union Africaine) a-t-elle pu revivifier son héritage africain ? Ou bien, au contraire, les souvenirs s'estompant, les désirs oniriques d'Haïti ne correspondent-ils plus à la réalité africaine ?

Malgré l'éloignement du continent-mère, Haïti a puisé dans la sève créatrice qu'ont amenée avec eux, dans l'exil, les différents peuples déportés de diverses régions d'Afrique pour créer une nouvelle synthèse africaine dans l'hémisphère occidental.

La « traite » - que l'on nommera ici la « déportation » - a entraîné le brassage de différentes populations africaines dans les Amériques, les a confondues et leur a fait dépasser les clivages claniques, pour donner naissance à un « nouvel homme africain ». L'Afro-américain, l'Afro-brésilien, ou l'Afro-caribbéen en ce qui concerne Haïti, a une vue globale panafricaine que ne possède pas encore toute l'Afrique moderne, toujours engluée, par endroits, dans les dichotomies claniques ou tribales.

Une synthèse supplémentaire s'est formée dans un des fondements de l'identité et de la tradition haïtienne : sa langue créole. La fusion des langues, principalement africaines, des régions d'où les déportés partirent pour Haïti, avec la langue du colonisateur, en l'occurrence le français, a produit le créole haïtien.

Ce créole est ancré dans la tradition orale africaine. Par les mots, on a essayé de soulager les blessures de l'esclavage mais aussi d'adoucir les souffrances des âmes.

Curieusement, le mélange de langues africaines et du français dont est issu ce créole s'est produit de façon similaire dans d'autres parties du monde colonisées par la France et abritant une population d'origine africaine. Mentionnons, dans la Caraïbe, la Guadeloupe et la Martinique, et dans les îles de l'Océan indien, Maurice, la Réunion (ancienne île Bourbon) et les Seychelles.

Le créole haïtien est donc une langue « afro-latine ». Il permet d'ailleurs aux Haïtiens de communiquer plus intimement avec leurs frères africains de Maurice et des Seychelles.

L'ultime synthèse qui a eu lieu en Haïti, et qui témoigne de la vitalité de sa tradition africaine, concerne le vaudou.

En Afrique, le sentiment religieux dans la communion familiale est projeté dans le temps, en arrière, dans le monde transcendant, pour remonter jusqu'aux ancêtres, jusqu'aux génies, jusqu'à Dieu, logique de l'amour, et ce grâce à la notion africaine de « connaissance intuitive ». Les Haïtiens ont quant à eux réussi à enrichir le fait religieux africain par la spiritualité vaudou, même si l'emprise de cette dernière sur les mentalités, en termes purement psychologiques, n'a pas que des résultats

positifs. Il est donc important que lors de la conciliation, en Haïti, de la tradition et de la modernité, ce qui est incompatible avec la modernité soit rejeté de la tradition.

Pour en revenir au vaudou, il est intéressant de noter que même en Afrique de l'Ouest, berceau de ce culte, on n'est jamais parvenu au syncrétisme existant en Haïti.

Ce syncrétisme a été rendu possible par le combat défensif livré contre le christianisme, pour entretenir le culte du secret têtu et survivre aux coups de butoir de la rationalité cartésienne. Finalement, le vaudou haïtien a tout à la fois digéré le christianisme et la rationalité, et la leçon que donnent les artistes haïtiens est celle d'une relecture moderne des racines d'une culture qui fut dominée.

La présence d'une dimension artistique africaine dans les Amériques et dans la Caraïbe à travers les descendants d'Africains ne s'est donc pas imposée par les armes, mais au prix d'un martyr.

Si la modernisation en cours depuis peu en Haïti, via la société civile, bénéficie de l'appui de la diaspora haïtienne, sa tradition africaine s'est quant à elle vivifiée seule, sans soutien réel du continent-mère, qui n'est devenu libre qu'il y a quelques décennies.

Il n'empêche : le désir de rencontre entre Haïti et son continent-mère a toujours existé. Même avant les indépendances africaines, des intellectuels haïtiens ont suivi avec intérêt les divers mouvements d'émancipation de l'homme noir, dont celui co-initié par le poète Président sénégalais Léopold Sédar Senghor après sa rencontre, à Paris en 1931, avec ses frères antillais Aimé Césaire et Léon-Gontran Damas, rencontre qui déboucha sur le concept de la « négritude ».

« Objectivement, la négritude est l'ensemble des valeurs de civilisation du monde noir, dont le sens de la communion, le don de l'image analogique, le don du rythme fait de parallélisme asymétrique. D'un mot, c'est une certaine dialectique, mieux une symbiose entre l'intelligence et l'âme, entre la matière et l'esprit, entre l'homme et la femme. Subjectivement, la négritude est une certaine volonté et une certaine manière de vivre les valeurs que voilà. » (L.S. Senghor, *La poésie de l'action*, Paris, Stock, 1980, p. 32).

Comme dans la négritude, la pensée et l'écriture sont françaises, le son francophone, la symbolique et le rythme africains : nous avons là aussi affaire à un mouvement « afro-latin ».

Un autre rendez-vous d'Haïti avec l'Afrique a eu lieu dans les années soixante, à l'occasion des indépendances africaines, quand beaucoup de cadres haïtiens allèrent prêter assistance à des gouvernements de pays africains francophones dans des domaines d'expertise variés tels que la médecine, l'enseignement, le droit, l'agronomie, les travaux publics, les télécommunications, l'électrification, etc.

En apportant leur contribution à la reconstruction du continent-mère, ces Haïtiens ont également retrouvé leurs racines. Cela a renforcé leur dignité humaine car, découvrant une Afrique libre, digne et non plus asservie, ils se sont guéris de

l'ancienne confrontation schizophrénique entre leurs deux apports culturels principaux, l'occidental et l'africain.

Voyons maintenant l'implication pour Haïti de la « Renaissance africaine ».

Qu'est-ce que la « Renaissance africaine » ?

La colonisation de l'Afrique, comme celle d'Haïti, a engendré une structure duale, mais qui recoupe schématiquement en Afrique la séparation entre les zones urbaines, où règne une élite « moderne », issue en général, de la colonisation, et les zones rurales dominées par une élite à légitimité historique (chefferies traditionnelles ou religieuses), qui en contrôle aussi le secteur de l'économie informelle.

A la différence d'Haïti, l'Afrique a dû subir, au moment de la colonisation, le démantèlement de ses anciens empires, royaumes ou principautés, et la création de frontières artificielles. En outre, le colonisateur européen a imposé le modèle d'Etat-Nation centralisé, totalement inadapté à des populations issues d'ensembles hétérogènes.

Il était difficile dans ces conditions que se produise dès les indépendances, dans les années 60, une « Renaissance africaine » qui aurait concilié tradition et modernité.

D'une part, la colonisation a marginalisé les gardiens de la tradition sous prétexte qu'ils étaient « arriérés » et réticents à la mission « civilisatrice » du colonisateur ; or, en réalité, ce dernier avait peur de leurs légitimités historiques et de leurs attitudes de patriotes « résistants ». D'autre part, les élites « modernes » issues de la colonisation souffraient d'un déficit de légitimité et ne pouvaient donc faire avancer le principal pilier de la modernité : « l'esprit critique », moteur de l'intelligence. En outre, dans les années 60, la plus grande partie de l'Afrique australe n'était pas encore libérée.

Toutefois, dès les indépendances africaines, des chefs charismatiques intègres, éduqués, éclairés et issus de la tradition, sont parvenus -dans quelques pays- à concilier tradition et modernité et à éliminer de la tradition ce qui était incompatible avec la modernité. Seuls les gardiens de la tradition ont l'autorité morale nécessaire pour insuffler aux peuples de nouveaux comportements en harmonie avec la modernité. Des chefs traditionnels tels que le Président Senghor du Sénégal, dont le père était cousin germain d'un roi sérère, ou encore le Président Julius Nyerere de Tanzanie, fils de roi, ont réussi à restructurer leurs pays respectifs grâce à leur autorité de chefs traditionnels. Ils furent parmi les premiers Présidents africains à quitter volontairement le pouvoir, mais ils avaient un avantage : même comme simple citoyens, ils continuaient à bénéficier du prestige des chefs traditionnels.

Un autre cas intéressant est celui du Botswana, pays donné en exemple en Afrique et dans le monde pour son régime démocratique et sa « House of the Chiefs », Sénat composé de chefs traditionnels du pays. Cette assemblée, a permis à la population d'accepter les lois de modernisation du pays, car elles avaient reçu la bénédiction des chefs.

Il est intéressant de constater que le Botswana est le seul pays africain à avoir investi la totalité des bénéfices tirés de l'exploitation de sa matière première principale, le diamant, dans le développement de son infrastructure et dans l'éducation et la santé de sa population.

N'oublions pas que l'Afrique est fondamentalement un continent religieux, où les chefs traditionnels incarnent une double fonction : une fonction politique et une fonction d'intermédiaire entre Dieu et les hommes, d'où leur importance en Afrique. Notons que quand un prince de sang royal africain veut accéder au pouvoir politique dans l'Afrique d'aujourd'hui, en cours de démocratisation, il passe par l'onction moderne qu'est le suffrage universel. Plusieurs princes royaux l'ont fait ces dernières années en Afrique et cela n'a nullement gêné les Africains. Citons entre autres le Président Nelson Mandela d'Afrique du Sud, fils d'un roi xhosa ; le Président Abdoulaye Wade du Sénégal, petit-fils de roi ; le Président John Kufor du Ghana, fils d'un roi ashanti ; ou le Président Paul Kagamé du Rwanda, prince de sang royal.

Dans le cas du Sénégal, signalons aussi que les confréries musulmanes, véritables écoles de spiritualités, ont pris le relais du système monarchique traditionnel. Les « Khalifes » (chefs religieux) sont les successeurs des chefs traditionnels, leur succession est héréditaire et ils détiennent le pouvoir de donner la « baraka » (bénédiction). Cette prédominance des confréries est la conséquence d'une islamisation faite par des marabouts arabes et berbères qui venaient de régions où le mysticisme (« soufisme ») domine.

Notons que la Confrérie Mouride, au Sénégal, a quant à elle réussi à concilier dans un processus « weberien », les fins privées des opérateurs économiques et les fins sociales exprimées dans les valeurs religieuses communautaires.

Nous avons eu l'occasion de rencontrer en février 1994 M. Thabo Mbeki, à l'époque Secrétaire général de l'African National Congress (ANC) et père du concept de « Renaissance africaine » (*). Au cours de notre discussion, nous lui avons parlé de notre expérience dans un pays africain où, à la suite de crises politiques successives, les structures de l'Etat s'étaient effondrées. Ne restaient comme autorités reconnues que les religieux et la chefferie traditionnelle. Cela démontre d'une part, que les chefferies jouent un rôle important, même à notre époque, et d'autre part, que le christianisme et l'islam se sont mieux acclimatés en Afrique que le pouvoir colonial parce que les représentants de ces religions considèrent la personne africaine comme leur égal en Dieu.

Nous lui avons aussi dit que pour une restauration des valeurs morales en Afrique, afin de parvenir à une bonne gouvernance et de lutter contre la corruption, il fallait s'appuyer sur ces autorités à légitimité historique. Il a acquiescé et nous a ensuite expliqué les réformes en cours en Afrique du Sud : élaboration d'une nouvelle constitution de type fédéral, mieux adaptée au contexte sud-africain avec ses nombreux groupes ethniques ; mise en place d'un découpage territorial qui respecte les territoires historiques et culturels de ces groupes. Cette constitution devait prévoir explicitement un partage de pouvoirs entre les différents groupes ethniques jusqu'à ce que le système de protection des minorités devienne caduc, avec l'avènement, grâce au métissage de la population, d'un « homo sud-africanus ».

(*) Cette rencontre a eu lieu le 12 février 1994 au « Shell Building » de Johannesburg, qui faisait alors office de quartier général de l'ANC.

Le Secrétaire général de l'ANC nous a aussi informé de quelques projets institutionnels qu'il avait pour l'Afrique du Sud post-apartheid, dont le rétablissement d'institutions de l'ancienne Afrique appelées *Conseils des sages* pour régler entre autres les conflits possibles entre groupes ethniques. Sa proposition s'est concrétisée plus tard par la célèbre *Commission Vérité et Réconciliation*. Il a ajouté que la chefferie traditionnelle aurait un rôle et une place officiels en tant qu'autorité morale et culturelle dans la nouvelle Afrique du Sud.

Notre rencontre s'est terminée par une discussion sur la mondialisation, et nous sommes tombés d'accord sur le fait que, pour relever le défi de la mondialisation, l'Afrique devait créer de grands ensembles supranationaux, de manière à éliminer les contraintes que représentaient de petits marchés non solvables. M. Mbeki fut la première personne à nous faire prendre conscience que les plus ardents défenseurs des regroupements régionaux en Afrique étaient, outre les hommes d'affaires qui verraient leurs profits augmenter substantiellement, les chefs traditionnels, et ce parce que, d'une part, ces regroupements gommeraient les frontières absurdes issues de la colonisation et que, d'autre part, elles permettraient la réunification de peuples actuellement disséminés dans plusieurs Etats.

Rassurons les lecteurs francophones qui, sous l'influence de la Révolution française de 1789, assimilent trop souvent monarchie et chefferie traditionnelle à la féodalité et à l'obscurantisme. Il n'est pas question, dans le concept de « Renaissance africaine », de restaurer comme telle toutes les structures monarchiques du passé en Afrique. Sur tous les continents, ce furent historiquement les chefs traditionnels (l'aristocratie) et les religieux qui furent les piliers de la société et la référence pour leurs peuples. Leurs rôles s'achevèrent à l'arrivée de démocraties avancées, avec des peuples éduqués. A ce moment-là, ils se fondirent dans les diverses classes sociales et partis politiques.

La colonisation fut une parenthèse historique où l'Afrique n'avait plus la maîtrise de son destin, ni de sa socialisation. La « Renaissance africaine » est une période de transition qui permet à l'Afrique de se réapproprier son Histoire, en conciliant sa tradition avec la modernité, qui lui est en partie arrivée avec le choc de la colonisation. D'où l'impérieuse nécessité d'impliquer dans cette réappropriation les gardiens de la tradition.

Le paradoxe de la colonisation, c'est qu'elle a déstructuré la société traditionnelle africaine, mais qu'en même temps, elle a permis l'accélération de l'ouverture à la modernité en Afrique. Quoiqu'il en soit de ce paradoxe et de la parenthèse historique sur la maîtrise du destin de l'Afrique, la colonisation fait partie de l'histoire de l'Afrique au même titre que le passé pré-colonial.

Par ailleurs, alors qu'il était Vice-Président de l'Afrique du Sud, M. Mbeki précisa lui-même lors de l'inauguration, le 11 octobre 1998, de l'« African Renaissance Institute » les buts fondamentaux de la « Renaissance africaine », à savoir :

- « (i) l'établissement de régimes démocratiques ;
- (ii) la prise en compte des spécificités africaines dans le développement des droits fondamentaux ;
- (iii) l'établissement d'institutions fortes capables de faire respecter la démocratie, la paix et la stabilité ;

(iv) le démarrage d'un développement économique viable dont le résultat doit être l'amélioration continue des conditions et de la qualité de vie de la majorité de la population;

(v) l'amélioration de la place occupée par les économies africaines, libérées du fardeau de la dette, et plus seulement en qualité d'exportatrices de matières premières brutes et importatrices de produits manufacturés, dans les échanges mondiaux ;

(vi) l'émancipation des femmes d'Afrique ;

(vii) le règlement du problème du SIDA ;

(viii) la redécouverte de la créativité authentique africaine, afin d'encourager la création artistique, le développement des sciences et de la technologie ;

(ix) le renforcement de l'indépendance véritable des Etats africains et du continent dans son ensemble, dans le cadre de leurs relations avec les principales puissances mondiales, et l'affirmation de leur poids dans le choix des systèmes mondiaux de gouvernance dans tous les domaines, que ce soit la politique, l'économie, la sécurité, la propriété intellectuelle et l'information, l'environnement, la science et la technologie... »

Ainsi envisagée, la Renaissance permettra à l'Afrique d'entrer dans la modernité sur la base des valeurs et spécificités africaines, comme ont bien su le faire certaines nations asiatiques telles que le Japon et l'Inde. De là doit découler la promotion des langues africaines, dont certaines, comme le Swahili et le Haoussa, sont des langues à vocation africaine.

Malgré la période sombre, marquée par de nombreux échecs, que l'Afrique a connue après les indépendances et malgré les incertitudes persistantes, des esprits perspicaces s'accordent déjà sur l'année 1994 comme étant celle qui a marqué le début de la « Renaissance africaine ». Si cette date est celle d'une tragédie, le génocide au Rwanda, elle est aussi le symbole d'une transition démocratique pacifique en Afrique du Sud, avec l'élection de Nelson Mandela comme premier président noir de ce pays.

La libération de l'Afrique du Sud, le poids économique de ce pays et la marche du continent africain vers les meilleures conditions d'éducation, la décentralisation, l'émergence d'une société civile et d'un secteur privé local, ainsi que l'établissement de Communautés Economiques Régionales (CER), auxquels participent chaque fois les chefs traditionnels, ont permis de diffuser largement les idées de la « Renaissance africaine » ; ces idées se sont déjà concrétisées entre autres par la création, en 2001, de l'Union Africaine, organisation qui a pour vocation de faire de l'Afrique dans sa globalité un acteur de poids au niveau mondial et qui succède à l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) créée en 1963, dans la foulée des indépendances. Dans le cadre de l'Union africaine, un débat s'est ouvert pour donner une place institutionnelle à la diaspora africaine afin de promouvoir les relations et la coopération entre la diaspora et l'Afrique.

Parmi les programmes de l'Union africaine qui ont déjà acquis une renommée internationale figure en bonne place le NEPAD (Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique). Conçue par cinq chefs d'Etats africains (Afrique du Sud, Algérie, Egypte, Nigeria et Sénégal), cette initiative de développement se veut intégrée et globale et vise à mettre un terme à la marginalisation de l'Afrique dans le

contexte de la mondialisation. Elle veut promouvoir son intégration complète et profitable à l'économie mondiale et, partant, à assurer la renaissance de l'Afrique.

L'Afrique du XXIème siècle a de fortes chances de maîtriser son destin. Ceux qui pariaient sur sa damnation éternelle risquent d'être surpris, car ce qui lui a permis d'enclencher plus rapidement que prévu sa « Re-Naissance », c'est qu'à l'heure fatidique où la victoire a succédé à la libération en Afrique du Sud et au moment d'une mutation annonciatrice de paix, ce pays, le plus puissant d'Afrique, a eu à sa tête un chef traditionnel charismatique, intègre, éduqué, éclairé, et dévoué à la promotion du bien commun, qui a su concilier tradition et modernité : un certain Nelson Mandela.

La « Renaissance africaine » et ses implications pour Haïti.

Tout d'abord, malgré la différence de contexte avec l'Afrique, il est évident qu'Haïti, pour hâter la guérison de ses maux du passé, a intérêt à s'inspirer de certaines démarches de la « Renaissance africaine », qui auraient un impact positif immédiat sur le pays.

La promotion des langues africaines dans le cadre de la « Renaissance africaine » devrait inciter à une réelle promotion du créole haïtien, couplée à la maîtrise de plusieurs langues internationales comme cela se fait en Afrique par exemple avec le français, l'anglais, le portugais et l'espagnol.

Néanmoins, la réussite de la « Renaissance africaine », qui permettra à l'Afrique de devenir un acteur d'envergure planétaire, aura un impact fondamental sur Haïti : elle décomplexera l'âme africaine des Haïtiens, qui seront fiers d'un continent-mère développé, et elle leur fera oublier la gêne passée qu'il y avait à provenir d'une Afrique pauvre, soi-disant arriérée et sauvage...

La désinhibition de l'âme africaine des Haïtiens contribuera à la conciliation de la tradition et de la modernité en Haïti et, partant, la réconciliation des Haïtiens entre eux, avec le monde extérieur et avec leur Histoire.

Cette réconciliation enclenchera aussi une « Renaissance haïtienne » capable de mettre le pays sur les rails du développement, d'offrir la paix sociale, l'accès à l'éducation et à la santé pour tous ainsi qu'un niveau de revenus décent grâce à une croissance économique entraînée entre autres par le développement de PME/PMI créatrices d'emplois viables dans des secteurs porteurs comme l'agro-industrie, le textile et la confection.

Cette Renaissance haïtienne facilitera également l'intégration du pays dans l'hémisphère occidental et dans la mondialisation. Dans le cadre des échanges liés à la mondialisation, le pays bénéficiera à nouveau de la sève nourricière du continent-mère, qui circulera dorénavant non seulement dans le tronc du continent, mais aussi dans les branches de la diaspora.

Haïti pourra enfin réaliser le rêve de liberté de Toussaint Louverture. Ce jour de gloire est-il proche ?

Des faits insolites, ainsi que des symboles (une spécificité africaine), ont été observés de façon concomitante en 2004 et 2005, soit deux siècles après la disparition de Toussaint Louverture.

Nous pensons à la montée actuelle de la société civile en Haïti, qui annonce une proche modernisation et une démocratisation du pays, et à la promesse de renouveau de la tradition africaine dans ce pays, qui devrait venir cette fois-ci de la perception nouvelle (via les moyens médiatiques de la société mondiale de l'information) de la « Renaissance africaine ».

Nous notons la nomination récente d'un membre de la diaspora haïtienne, d'Amérique du Nord, à savoir Madame Michaëlle Jean, comme Gouverneure générale du Canada, puissance économique mondiale et membre du G8.

Autre hasard : un « Conseil des Sages » à l'*africaine* a désigné en 2004 comme Premier Ministre de l'actuel Gouvernement intérimaire haïtien M. Gérard Latortue, qui a la particularité d'être à la fois descendant de Toussaint Louverture et d'un roi d'Abomey. Il a en outre longuement séjourné en Afrique comme haut fonctionnaire des Nations Unies, spécialiste des PME/PMI, pour fournir à ce continent une assistance technique, ce qui lui a en outre permis de retrouver ses racines.

M. Latortue a fait venir récemment en Haïti deux personnalités africaines de ses amis qui sont d'anciens présidents africains et qui sont aussi membres de la chefferie traditionnelle africaine. Ils occupent actuellement des postes prestigieux. Il s'agit de MM. Alpha Oumar Konaré, du Mali, et Abdou Diouf, du Sénégal, respectivement Président de la Commission de l'Union Africaine et Secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF).

Ces deux personnalités africaines ont fait part de leur solidarité et de leur disponibilité pour appuyer le processus de sortie de crise en Haïti.

Est-ce vraiment un hasard, tout cela ? Ou, comme le dit un proverbe arabe : « le hasard n'existe pas, c'est l'ombre de Dieu » ?

Il semble que les éléments se conjuguent finalement pour faire de l'année 2005 une année historique, la possibilité étant donnée aux Haïtiens d'élire des dirigeants intègres, éduqués, éclairés et dévoués à la promotion du bien commun, qui soient capables d'amener le pays à réaliser enfin le rêve de liberté de Toussaint Louverture.

Il faut que les Haïtiens relèvent ce défi, pour leur dignité, pour la dignité de l'Afrique et de sa diaspora, pour la dignité de l'Homme tout court. Ainsi, ils apporteront leur contribution tant attendue au rendez-vous universel cher à Léopold Sédar Senghor : celui « du donner et du recevoir ».

Texte intégral sur <http://www.afrology.com>

Bibliographie

Adesky (François d'), *Entre tradition et modernité*, Point de vue publié dans le Magazine Jeune Afrique n°1944 du 14 au 20 Avril 1998.

Asante (Molefi Kete), *Africa and its Diaspora: Forging Ideas of an African Renaissance*, Document publié pour la Première Conférence des Intellectuels d'Afrique et de la Diaspora, organisée par l'Union Africaine à Dakar du 6 au 9 octobre 2004. Ce document est disponible sur le site de l'Union Africaine : <www.africa-union.org>.

Benoist (Joseph Roger de), *Léopold Sédar Senghor*, Paris, Beauchesne, 1998.

Dessables (Jean Luc dit Djalòki), *The Post-modern Ayiti*, article publié le 13 avril 2004 sur le site : <www.haititravels.org>.

Kaké (Ibrahima Baba), *Mémoire de l'Afrique, la Diaspora noire*, Dakar, Nouvelles Editions Africaines, 1976.

Mbeki (Thabo), *Statement on the African Renaissance*, SABC, Gallagher Estate, South Africa, 13 August 1998 on : <www.anc.org.za/ancdocs/history/mbeki/1998/tm0813.htm>.

Ndiaye (Malick) et Franke (Berthold), *Penser le développement*, Dakar, Université Cheick Anta Diop et Goethe Institut, 1997.

Ray (Donald I.), *Enhancing the Role of Traditional Leaders in African Governance*, Recherches diffusées sur le site Web du « Traditional Authority Applied Research Network (TAARN) », Département des sciences politiques, Université de Calgary (Canada).

République d'Haïti, *Cadre de coopération intérimaire 2004-2006*, Rapport de synthèse, Port-au-Prince, juillet 2004.

Senghor (Léopold Sédar), *La poésie de l'action*, Paris, Stock, 1980.